

SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April



The Morocco COUNTRY BRIEF

The Country Briefs were prepared by governments ahead of the SWA 2019 Sector Ministers' Meeting. They are a snap-shot of the country's current state in terms of water, sanitation and hygiene, and future targets.

I. Le contexte du pays

Le Royaume du Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale qui a adopté une économie libérale caractérisée par une grande ouverture sur l'extérieur. C'est une économie en développement à prédominance agricole (15,5% du PIB).

Le Maroc, de par sa situation géographique, est caractérisé par un climat, à la fois, méditerranéen au nord et aride au sud et sud-est de l'Atlas, avec une saison sèche et chaude Juin-Septembre et une froide et humide Octobre-Mai.

Comme pour d'autres pays du sud de la méditerranée, le Maroc est affecté par le changement climatique. Les Experts prédisent une augmentation de température et des réductions de la pluviométrie, ce qui constitue un réel défi pour le pays dans le futur en matière de sécurité d'approvisionnement en eau potable, agricole ou industrielle.

Pour tenir compte de ces effets, des mesures d'adaptation et d'atténuation seront prises. La révision des PDAIRES et du PNE est, à juste titre, en cours pour tenir compte, entre autres, du Changement Climatique. Toutes ces mesures seront chiffrées et le planning de leur mise en œuvre sera arrêté dans le cadre de révision de ces documents de planification. Des études spécifiques seront nécessaires pour affiner les coûts préliminaires de ces mesures et pour leur budgétisation.

Avec une planification avant-gardiste et les efforts importants déployés pour la mobilisation des ressources en eau depuis les années 60, les pouvoirs publics ont joué un rôle déterminant pour assurer la sécurité hydrique et alimentaire du pays et l'accompagnement de son développement notamment l'agriculture irriguée. Ainsi 144 grands barrages, avec une capacité globale de 18,6 MMm³, 13 ouvrages de transfert d'eau et une centaine de petits et moyens barrages ont été réalisés.

Cette politique de mobilisation des ressources en eau sera poursuivie par la construction et/ou la surélévation de 2 à 3 grands barrages par an, avec une enveloppe budgétaire de l'ordre de 2 MMDH/an. Ce rythme de construction sera maintenu, au mois, à l'horizon 2050, horizon de planification fixé par le Loi sur l'eau 36-15.

SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April



II. Les ODD et le secteur EAH

Rappelant que le Maroc a été engagé dans la mise en œuvre des OMD et il a pris part d'une manière active, depuis le lancement des consultations sur les ODD en Mars 2013 et achevées en Juillet 2014. Il a fait des contributions substantives aux réunions du Groupe de travail sur les ODD et a participé activement en mai 2016 à l'atelier national de réflexion sur la contextualisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable (DD) au Maroc.

Aussi, le Maroc a contribué efficacement dans l'élaboration du rapport relatif aux consultations nationales qui a été présenté lors du Forum Politique de Haut niveau sur le DD ; à la table ronde organisée par les Nations Unis lors de la 7ème édition du forum mondial de l'eau et à la 72ème ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU: Présentation de la stratégie du Maroc en matière d'eau et ODD. Et actuellement, le Maroc contribue à la mise en œuvre des ODD dans le cadre d'une démarche participative et concertée impliquant les organisations internationales, nationales et locales concernées pour le suivi des indicateurs de l'ODD6.

Des progrès importants ont été réalisés en matière d'approvisionnement en eau potable, à la fois, en milieu urbain et rural. Ces progrès n'ont pas été, malheureusement, accompagnés par un effort similaire en matière d'assainissement, notamment en milieu rural. Un programme de rattrapage a été élaboré, en concertation avec tous les partenaires institutionnels. L'orientation consiste désormais à aller au-delà de l'assainissement liquide simple pour s'étendre vers le traitement, la réutilisation et la valorisation de l'eau, conformément au principe de l'économie circulaire. C'est ainsi qu'un Programme National d'Assainissement Mutualisé (PNAM) a vu le jour, il s'agit d'un programme regroupant le Programme National d'Assainissement (PNA), le Programme National d'Assainissement Rural (PNAR) et Programme National de Réutilisation des Eaux Usées Epurées (PNREUE).

Ce programme mutualisé concernera, dans un premier temps, les Centres des Chefs Lieux des Communes (CCLC), qui sont de 1200 centres environ selon le RGPH de 2004. Le montant d'investissement global pour ces CLCC est estimé à 15 MMDH HT, dont 12 MMDH HT concernent le volet collecte-épurateur et le reste le volet réutilisation, avec toutes ses composantes.

L'objectif affiché par ce programme est d'atteindre un taux de raccordement au réseau de 50% en 2030 et 80% en 2040. Le taux de dépollution visé passera de moins de 5% actuellement à 40% puis 60% respectivement en 2030 et 2040.

Par ailleurs, pour assurer une bonne gouvernance de ce programme de mutualisation, un pilotage central et local a été discuté :

- Au niveau Central : un comité auquel participent le Ministère de l'Intérieur, Ministère chargé du développement Durable, Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et le Ministère de l'Économie et des Finances.
- Au niveau Local : un comité provincial, présidé par le Gouverneur, composé des directeurs régionaux des départements concernés (SDD, Eau, Agriculture, ABH..) sera chargé de formuler des propositions, du suivi des projets avec des reportings semestriels à transmettre au comité central. Le secrétariat du comité sera assuré par les directions régionales de Développement Durables.

SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April



Les progrès réalisés dans le cadre des ODD, en matière d’approvisionnement en eau potable et assainissement (Indicateurs 6.1 et 6.2), sont rappelés en annexe 1.

III. Les Comportements Collaboratifs Fondamentaux et les Principes

La Gouvernance du secteur de l’Eau au Maroc fait intervenir plusieurs Départements ministériels et Etablissements publics qui assurent - chacun en ce qui le concerne- un accès équitable et durable aux services de base, notamment l’approvisionnement en eau potable, l’assainissement liquide et l’irrigation (Annexe 2). Ce schéma institutionnel permet la prise de décision d’une manière concertée et décentralisée. Les organes de régulation au niveau central interviennent pour entériner les décisions prises ou bien pour statuer, le cas échéant, sur des différends éventuels.

Les dimensions « durable » et « équitable » sont prises en compte dans les deux documents de la planification de référence, à savoir le Plan National de l’Eau (PNE) et les Plans Directeurs d’Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE). Ces documents sont en cours d’actualisation, conformément à la nouvelle Loi 36-15 sur l’Eau où l’horizon de planification fixé est de 30 ans.

Par ailleurs, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), adoptée en 2017, constitue un cadre fédérateur qui instaure une conformité des différentes politiques publiques avec les ODD du pays. Cette stratégie vise à assurer un respect des objectifs et règles de développement durable par l’ensemble des stratégies sectorielles publiques, à travers des Plans d’Actions sectoriels de Développement Durable (PASDD) qui permettent de définir la contribution de chaque Département Ministériel dans la mise en œuvre de cette stratégie. Les études ont été lancées dans quatre régions pilotes, dans l’attente de les généraliser à toutes les régions du Royaume.

IV. L’Elimination des Inégalités

En juillet 2016, durant la session de Forum Politique de haut niveau sur le développement Durable (FPHN), le Maroc a présenté l’état des lieux sur l’intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ses stratégies et programmes de développement, faisant suite à une consultation nationale organisée en mai 2016.

Ces programmes se sont traduits, entre autre, par une quasi-généralisation de l’AEP qui a contribué d’une manière substantielle à l’amélioration des conditions environnementales et l’élimination des maladies dues à la consommation d’eau non potable, notamment en milieu rural. Cette généralisation a contribué aussi à promouvoir l’action éducative, la scolarité des filles rurales et à la réduction de l’abandon scolaire chez cette catégorie sociale. Ceci a permis également la création d’une dynamique socio-économique, à limiter l’exode rural et à réduire la « corvée » des femmes pour la recherche de l’eau et de leur permettre d’exercer une activité génératrice de revenu. (Les chiffres atteints sont regroupés en annexe)

En termes de perspectives, la poursuite du programme de généralisation de l’accès à l’eau potable dans le milieu rural et la mise en œuvre du PNAM, permettront de maintenir le niveau d’accès à l’AEP et

SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April



d'améliorer son service d'une part, et de résorber le retard accusé en matière d'assainissement, d'autre part.

Concernant la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la réduction des inégalités, le Maroc a mis en place de nombreux programmes et stratégies. Certains de ces chantiers sont spécifiques dans la mesure où ils visent un secteur ou une catégorie (RAMED, AMO...) tandis que d'autre revêtent plutôt un caractère transversal, tel le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) et l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). La mise en œuvre de ces programmes et stratégies a permis une réduction des disparités sociales et de combler, dans une moindre mesure, les disparités régionales.

Par ailleurs, l'intégration des catégories vulnérables, et notamment des personnes en situation de handicap et la lutte contre tout type de discrimination à leur égard constituent des engagements de premier plan pour notre pays, pris dans le cadre des ODD. C'est ainsi, en 2015, la politique publique intégrée pour la promotion des personnes en situation de handicap a été mise en place.

Dans le même sens, le Maroc s'est engagé en faveur des droits des enfants en ratifiant la Convention internationale pour la protection de l'enfance, et en adoptant les ODD visant notamment à réduire la pauvreté des enfants.

Concernant l'égalité de genre dans le secteur de l'Eau, une étude de la Stratégie d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans ce secteur a été réalisée dans le cadre d'une convention avec l'ONU-Femmes. Des formations de sensibilisation sur l'approche genre et son intégration dans les politiques publiques ont été organisées avec l'appui des coopérations Allemande et Belge. La déclinaison de cette approche au niveau du budget se traduit par un certain nombre d'indicateurs.

V. Le Financement de l'EAH

Le Maroc a consenti un effort important pour le développement du financement public des grands aménagements et infrastructures hydrauliques (barrages, périmètres irrigués, ouvrages de transfert d'eau entre bassins, adductions d'eau potable, stations de traitement, stations d'épuration, stations de dessalement...). Ce financement est évalué à environ 20 milliards de DH/an, répartis en 60% pour l'eau potable et l'assainissement, 20% pour la mobilisation des ressources en eau et 20% pour l'irrigation. Malgré l'importance de ce budget (20MMDH/an). Celui-ci ne suffit pas pour éradiquer les inégalités et les disparités territoriales en matière de l'EAH et l'irrigation.

Pour combler ce « gap » en investissement, il y a recours à l'augmentation progressive des investissements publics dans le secteur de l'Eau. Toutefois, et vu la limite du budget global, des réflexions sont menées pour le développement du Partenariat Public Privé (PPP) pour la prise en charge de certains projets structurants de l'EAH. Ainsi, une étude a été lancée par le Département de l'Eau pour l'identification et l'évaluation des projets susceptibles d'être financés en mode (PPP). Un cadre réglementaire a été également mis en place pour accompagner ce mode de financement.

A titre d'exemple, la station de dessalement de chetouka Ait Baha est en cours de réalisation dans le cadre d'un PPP pour subvenir aux besoins futurs en eau et l'irrigation.

SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April



VI. Les priorités et Engagements du Pays

- Les priorités en matière de EAH sont :
 - Œuvrer pour garantir la sécurité hydrique du pays, surtout dans un contexte marqué par le changement climatique ;
 - Maintenir le niveau d'approvisionnement en eau potable dans les zones urbaines et améliorer le taux de rendement des réseaux de distribution ;
 - Généraliser de l'accès à l'eau potable, notamment en milieu rural ;
 - Améliorer l'accès aux services de l'assainissement en milieu rural ;
 - Améliorer l'épuration des eaux usées pour leur réutilisation éventuelle.
- Pour mettre en œuvre les actions prioritaires sus-mentionnées, des objectifs clairs et chiffrés, un échelonnement de réalisation et les besoins en financement sont fixés:
 - Continuer la mobilisation des ressources en eau et la gestion de la demande à l'échelle nationale.
 - Pour les centres urbains et préurbains :
 - Maintenir la généralisation de l'alimentation en eau potable et amélioration des rendements des réseaux de distribution pour atteindre 80% en moyenne nationale d'ici 2020 ;
 - Augmenter le taux de raccordement aux réseaux des eaux usées à plus de 90% en 2030 ;
 - Abattre la pollution de plus de 80% pour les villes côtières avec émissaires en mer et de 72% pour les villes côtières.
 - Pour le milieu rural :
 - Continuer la généralisation de l'accès à l'AEP rural pour atteindre 99,1% en 2022, augmenter le taux de branchements individuels de 50% en 2020 et 70% en 2030.
 - Augmenter le taux de raccordement aux réseaux des eaux usées à plus de 50% d'ici 2030 et de plus de 80% en 2040 pour les Centres des Chefs Lieu de Communes (CCLC);
 - Abattre la pollution à plus de 40% d'ici 2030 et de plus de 60% en 2040 pour les CCLC.

VII. Les Mécanismes de suivi et de revue des priorités et des engagements

La mise en œuvre des priorités listés ci-avant et garantir l'atteinte des objectifs escomptés, il y a nécessité de mobilisation accrue et coordonnées de l'ensemble des acteurs concernés par le secteur de l'eau, notamment les pouvoirs publics, les collectivités régionales et locales et les établissements publics.

Le mécanisme de suivi et de mise en œuvre consiste en :

- Un suivi rigoureux de l'évolution de la situation hydrique du pays, à travers des indicateurs de suivi, en vue d'intervenir en temps opportun pour procéder, le cas échéant, à des réajustements ;
- Le renforcement de la coordination et de la concertation ;
- Le renforcement du contrôle ;
- Le renforcement de la communication et de la sensibilisation.

VIII. Les processus et les matériels utilisés pour préparer cette Fiche

SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April



- La Loi sur l'Eau 36-15 ;
- Stratégie Nationale de l'Eau (SNE) ;
- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD);
- Réunions du Comité Interministérielle de l'Eau ;
- Réunions de coordination pour l'actualisation du projet PNE ;
- Plans Directeurs d'Aménagements Intégrés des Ressources en Eau (PDAIRES) ;
- Rapports annuels de suivi de mise en œuvre du programme de généralisation de l'AEP en milieu rural ;
- Plan National de l'Assainissement (PNA) ;
- Le Plan National de l'Assainissement Rural (PNAR) ;
- Plan National de l'Assainissement Mutualisé (PNAM) ;
- Programme d'Alimentation Groupé en Eau Potable Rurale (PAGER) ;
- Rapports annuels 2016 et 2017 du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

IX. Contact

Rachid MADAH

Chef de la Division Approvisionnement en Eau potable et Assainissement, Point Focal SWA
Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau

madah@water.gov.ma

r_madah@yahoo.fr

+212 537 68 58 25

+212 661 98 63 41